

CAP accordeur de pianos

Certificat d'aptitude professionnelle

Niveau de qualification : 3 - Savoirs couvrant des faits,
principes, concepts généraux

Niveau CAP, BEP

[Code Certif Info N°21106]



Type de titre / diplôme

Certification active

Descriptif, Objectif et Programme

Descriptif

L'accordeur(se) de piano possède une solide connaissance de la musique et effectue les différentes opérations de réglage, d'accord ou d'harmonisation du piano qui le font sonner juste.

Objectif

Les titulaires des CAP de facture instrumentale sont des ouvriers spécialisés chargés de la fabrication, de la réparation et de l'entretien d'un instrument. Leur formation leur permet de choisir les meilleurs matériaux, de mettre en oeuvre les procédés adaptés, de régler les machines, d'exécuter les opérations de fabrication et de vérification des résultats, d'évaluer et d'assurer l'entretien des instruments. Ils possèdent en outre les connaissances musicales et musicologiques indispensables à l'exercice de leur métier.

Parmi eux, l'accordeur de piano prend en charge les différentes opérations de réglage, d'accord ou d'harmonisation de cet instrument, afin qu'il sonne juste.

Programme

Technologie

- Connaissance des marques
- Anatomie du piano : structure harmonique (chevalet, table), armature de renfort (cadre, barrage), mécanisme (mécanique, clavier)
- Fabrication : évolution des techniques et principes de facture, plan de cordes
- Fonctionnement : cinématique et réglage du mécanisme, dysfonctionnements : repérage et solutions
- Gestion du travail : risques professionnels, fiches de stock, devis, facturation, postures et gestuelles dans le travail
- Accord et finition acoustique : gammes, intervalles, tempéraments, principes d'accord, principe d'harmonisation (portée, piquage).

Pratique en atelier

- Pinçage et mise au ton, accord
- Initiation à l'harmonisation
- Opérations de maintenance, réglage des mécaniques
- Initiation au travail sur piano à queue
- Initiation aux travaux de structure (montage en cordes)

Formation générale

- Histoire de l'instrument, des styles et musicologie : étude des grandes époques musicales, initiation à

l'organologie (familles d'instruments, évolution de la facture instrumentale)

- Acoustique : timbre, fréquence, intensité, modes vibratoires
- Formation musicale et pratique instrumentale
- Informatique : applications pratiques simples (facture, CV)
- Nouvelles technologies : système MIDI, techniques du son
- Relation espace clientèle

Modules

Unité facultative / Epreuve facultative (Ufac) - Mobilité

Unité générale (UG) - 01. Expression française

Unité générale (UG) - 02. Mathématiques - sciences physiques

Unité générale (UG) - 03. Vie sociale et professionnelle

Unité générale (UG) - 04. Langue vivante étrangère

Unité générale (UG) - 05. Education physique et sportive

Unité professionnelle (UP) - 01. Pratique professionnelle

Unité professionnelle (UP) - 02. Technologie et culture artistique

Poursuite et débouchés

Poursuite d'études

Ce CAP peut être poursuivi par un BMA Technicien en facture instrumentale option piano, en 2 ans, uniquement par apprentissage.

Débouchés

Les objectifs :

Il assure différentes tâches :

- Examen critique de l'instrument : il vérifie son emplacement, son fonctionnement, l'état de l'ensemble clavier-mécanique et des sous-ensembles, détermine la tenue de l'accord au diapason.
- Intervention : il dépose, remonte les accessoires, remplace ou rectifie les éléments défectueux, effectue les réglages, accorde les cordes au diapason, harmonise le timbre.
- Contrôle : il vérifie le bon fonctionnement de l'instrument, l'accord, l'égalisation et interprète une oeuvre musicale pour tester les qualités techniques et sonores demandées.

Il organise son travail et gère les interventions en fonction des impératifs de l'entreprise et des demandes de la clientèle. Il intervient sur différents types de pianos, en particulier le piano droit.

Les débouchés :

Il travaille principalement comme artisan indépendant, auprès d'une clientèle d'instrumentistes ou de particuliers. Il peut aussi être salarié d'un magasin ou d'une entreprise de fabrication. Des organismes publics, conservatoires, écoles de musique, peuvent contractuellement l'employer.

Autres informations

RNCP

Inscrit de droit Fiche n° 501

<https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/501>

Certificateur

Ministère de l'éducation nationale

Valideur

Ministère de l'éducation nationale

Pour en savoir plus

<https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/B050.html>

Session de l'examen

Année de la première session	Année de la dernière session
1995	Information non communiquée

Domaine(s) de formation

45583 : Facture instrumentale

Lien(s) vers les métiers (ROME)

B1501 : Fabrication et réparation d'instruments de musique

Groupes formation emploi (GFE)

V : Création et production artistique

Domaine de spécialité (NSF)

323 : Mise en scène, métiers techniques du spectacle, création audiovisuelle

Accessibilité

Formation initiale	Formation continue	Apprentissage	Contrat de pro	VAE	Demande individuelle
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Eligibilité au Compte Personnel de Formation (CPF)

Identifiant CPF	Début de validité	Fin de validité
239298	02/01/2019	Information non communiquée

Texte officiel

[Arrêté du 25/08/1994](#)

Publication : 07/10/1994

Descriptif : Arrêté du 25 août 1994 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Accordeur de pianos

Code NOR : MENL9401526A

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENL9401526A>

Création : Oui

Informations mises à jour le 10/09/2019 par Certif Info.

<https://reseau.intercariforef.org/formations/certification-21106.html>